



Saint-Denis, le 02 SEP 2013

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,

Mesdames, Messieurs

les chefs d'établissement du second degré,

Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,

Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du second degré

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des
Personnels de
l'Enseignement
Secondaire

DPES

Affaire suivie par
Isabelle ALAMELAMA
Jimmy FERRERE
Christiane BOURAU GLISIA

Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
Courriel
mvt2013@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Candidatures à un poste relevant de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, de la Mission laïque française, et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.

Rentrée scolaire 2014-2015.

Référence : Note de service n° 2013-129 du 27 août 2013

Bulletin officiel n° 31 du 29 août 2013

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants titulaires du second degré, d'éducation, et d'orientation à un poste relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de la Mission laïque française, et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture pour la rentrée scolaire 2014-2015.

La liste des postes d'expatriés, vacants ou susceptibles de l'être sera consultable à la fois sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants, Siad et sur les sites de :

- l'AEFE : www.aefe.fr
- la MLF : www.mlfmonde.org
- l'AFLEC : www.aflec.net

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

<p>Constitution du dossier</p>	<p>Le dossier de candidature sera saisi par voie électronique à partir du site de l'AEFE http://www.aefe.fr et édité entre <u>le 5 et le 26 septembre 2013.</u></p> <p>Le dossier édité sera signé en double exemplaire, puis sera remis avec les pièces justificatives en double exemplaire au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 27 septembre 2013.</p> <p>Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.</p> <p><u>Postes dans le réseau de la MLF ou de l'AFLEC :</u> Les candidats saisiront leur demande sur le formulaire téléchargeable en ligne dans la rubrique « Recrutement » des sites de : - la MLF : http://www.mlfmonde.org du 16 septembre au 30 novembre 2013. - l'AFLEC : http://www.aflec.net du 5 septembre au 15 décembre 2013.</p> <p>En complément, <u>ils enverront au siège de la MLF ou de l'AFLEC,</u> selon le cas, les pièces administratives demandées (rapports d'inspection, arrêté de promotion, etc .</p>
<p>Transmission des dossiers AEFE</p>	<p>Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le <u>2 octobre 2013.</u></p>

Je me permets d'attirer votre attention sur la date **du 2 octobre 2013, délai de rigueur** pour la réception des dossiers au rectorat.

A toutes fins utiles, je vous précise que la présente circulaire est consultable sur le site académique – rubrique : Personnels 2nd degré.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.



Pour le Recteur et par délégation,
Le Chef de Division
des Personnels Enseignants
du Second degré

Yann COUEDIC